



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6111<sup>e</sup>** séance

Vendredi 24 avril 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                         |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Heller .....   | (Mexique)               |
| <i>Membres :</i>   | Autriche .....  | M. Mayr-Harting         |
|                    | Burkina Faso .....                                      | M. Koudougou            |
|                    | Chine .....   | M. La Yifan             |
|                    | Costa Rica .....  | M. Urbina               |
|                    | Croatie .....   | M. Vilović              |
|                    | États-Unis d'Amérique .....                             | M <sup>me</sup> DiCarlo |
|                    | Fédération de Russie .....                              | M. Dolgov               |
|                    | France .....  | M. Ripert               |
|                    | Jamahiriya arabe libyenne .....                         | M. Dabbashi             |
|                    | Japon .....   | M. Takasu               |
|                    | Ouganda .....   | M. Manana               |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | M. Parham               |
|                    | Turquie .....   | M. Çorman               |
|                    | Viet Nam .....  | M. Le Luong Minh        |

### Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/199)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/199)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine, du Tchad et de la République tchèque des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine), et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil; M. Palouš (République tchèque) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/199, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. J'appelle également l'attention des membres sur la photocopie d'une lettre datée du 21 avril 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire

général, transmettant les deux rapports relatifs aux activités de l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2009/214.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Mulet** : Je remercie les membres du Conseil de l'opportunité qui m'est faite de leur présenter une mise à jour sur la situation dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Le Conseil est saisi du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/199), qui contient des informations complètes sur la situation. J'aimerais saisir cette opportunité pour mettre en exergue plusieurs points d'intérêt particulier et pour informer les membres de quelques développements clefs depuis la publication du rapport du Secrétaire général, en particulier concernant la génération de la force et le Détachement intégré de sécurité.

Comme les membres le savent, la MINURCAT, ayant pris la relève de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) le 15 mars dernier, est une nouvelle force qui a bénéficié de l'accord de plusieurs pays ayant fourni des troupes à l'EUFOR pour prolonger le déploiement de leurs troupes sous la MINURCAT. Par ailleurs, plusieurs autres États Membres, parmi lesquels le Ghana et le Togo, ont également été en mesure de déployer des troupes avant le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la MINURCAT, le 15 mars. Grâce à ces contributions, la force de la MINURCAT comptait 2 085 militaires au moment du transfert d'autorité, et 2 425 militaires au 22 avril.

En dépit de ces débuts encourageants, il est à présent urgent de renforcer la MINURCAT dans les limites autorisées et de l'équiper pour qu'elle soit en mesure de faire face aux défis auxquels elle est confrontée. Nous sommes par conséquent préoccupés par les difficultés que nous avons rencontrées en matière de génération de troupes. Dans un contexte de forte demande globale, la MINURCAT n'a bénéficié que d'une période extrêmement courte entre l'autorisation de la force par le Conseil et le transfert

d'autorité. Les pays fournisseurs de contingents n'ont eu que deux mois pour se préparer.

Ainsi, le Ghana a récemment indiqué qu'il ne serait pas en mesure de déployer un bataillon complet à Farchana avant le 15 mai, comme il l'avait initialement envisagé, à cause de retards dans l'acquisition des équipements appartenant au contingent. Il ne pourra déployer avant la mi-mai qu'une avant-garde de 200 militaires; les 600 militaires restants seront déployés d'ici le mois d'octobre. De surcroît, le bataillon népalais, qui constituera la réserve de la force à Abéché, ne pourra déployer que 285 militaires avant le début de la saison des pluies, également à cause de retards dans l'acquisition d'équipements appartenant au contingent.

Dans son rapport, le Secrétaire général envisageait un renforcement progressif de la force de la MINURCAT de 2 085 soldats au 15 mars à 3 845 militaires à la fin de juin, pour atteindre ses effectifs complets de 5 200 soldats avant la fin de 2009. Nous sommes malheureusement obligés, à présent, de procéder à certains ajustements à la suite des retards que je viens d'évoquer. Au début de la saison des pluies, fin juin, les effectifs de la force de la MINURCAT seront probablement d'environ 3 000 soldats, avec des unités présentes dans tous les secteurs et une petite réserve à Abéché. Avec le déploiement complet des contingents plus tard dans l'année, nous nous attendons à ce que les effectifs de la force atteignent 4 700 militaires avant la fin de 2009. Nous n'atteindrons le plafond de 5 200 militaires que si des États Membres mettent à la disposition de la Mission des hélicoptères militaires et leurs éléments de soutien.

Ceci m'amène à la deuxième difficulté que nous devons surmonter le plus tôt possible : le manque d'éléments essentiels pour la force, notamment une unité de transmissions à Abéché et la majorité des hélicoptères militaires requis. Actuellement, nous n'avons reçu d'offres que pour six hélicoptères militaires, dont quatre Mi-8 mis à disposition par la Fédération de Russie; 12 hélicoptères restent ainsi à générer. Il a de plus été difficile de rendre opérationnels les hélicoptères déjà sur place. Les quatre hélicoptères qui sont sur place ne peuvent pas être utilisés pour des opérations sans un accord écrit du pays fournisseur de contingents. Nous nous efforçons d'obtenir cette autorisation le plus tôt possible. De plus, bien que l'Uruguay se soit engagé à fournir deux

hélicoptères, cet engagement est assujéti à l'approbation du Parlement uruguayen.

Je ne saurais insister suffisamment sur le risque que pose le manque d'hélicoptères militaires pour l'efficacité opérationnelle de la force. Le concept d'opérations prévoit la présence d'hélicoptères militaires ayant la capacité de conduire des opérations, de jour comme de nuit, afin d'assurer à la force la mobilité et la capacité de projection et de dissuasion requises, 24 heures sur 24. Les hélicoptères civils de la Mission ont une capacité limitée à assurer des évacuations médicales ou à fournir un appui aux patrouilles, en raison de restrictions concernant les opérations de nuit et de la nécessité d'approbation préalable de leurs sites d'atterrissage.

Aussi, bien que la MINURCAT soit capable de conduire en moyenne 15 patrouilles terrestres par jour, celles-ci sont actuellement limitées dans la durée et dans l'espace, car des patrouilles plus longues demanderaient un appui aérien fiable et efficace pour garantir une capacité d'évacuation médicale. Je souhaite donc lancer un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils fassent leur possible afin que la MINURCAT dispose des hélicoptères militaires nécessaires à la mise en œuvre de son mandat, minimisant ainsi les risques auxquels les troupes servant au sein de la Mission sont exposées.

Il est d'autant plus urgent de renforcer la MINURCAT au vu des défis sécuritaires, politiques et humanitaires décrits dans le rapport du Secrétaire général. Sur le plan politique, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des processus politiques en cours au Tchad, d'une part, et entre le Tchad et le Soudan, d'autre part. La mise en œuvre de l'Accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique est actuellement bloquée en raison de désaccords sur la loi électorale. Les troupes de l'opposition armée tchadienne restent en dehors du processus et continuent à consolider leurs forces dans le Darfour-Ouest. Du côté tchadien de la frontière, les forces armées nationales tchadiennes ont également renforcé leurs positions et le climat est tendu.

Dans un tel contexte, les relations entre le Soudan et le Tchad restent difficiles, mais nous espérons que le Groupe de contact de l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 entre le Tchad et le Soudan pourra se réunir à nouveau dans un avenir proche. Je voudrais encourager les membres du Conseil à user de leur influence pour

relancer le processus de Dakar et pour inciter le Gouvernement tchadien, l'opposition politique et les groupes d'opposition armée à faire plus de progrès vers une paix durable et inclusive au Tchad. Le Secrétaire général salue à cet égard les efforts de la Libye et du Qatar.

En l'absence de réconciliation politique, particulièrement au Darfour, la situation humanitaire reste particulièrement difficile. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, 250 000 réfugiés soudanais, 160 000 déplacés internes, et 700 000 personnes parmi les populations locales dans l'est du Tchad dépendent de l'assistance humanitaire. Au mois de mars, 15 organisations non gouvernementales ont écrit au Gouvernement tchadien pour exprimer leur préoccupation au sujet de la situation sécuritaire, qui, selon elles, est en train de se dégrader, citant le grand nombre d'incidents de banditisme et d'attaques armées contre les personnels humanitaires.

Au-delà de la zone de responsabilité de la MINURCAT dans l'est du Tchad, d'autres développements sont également un sujet de préoccupation. Une épidémie de méningite s'est développée dans le pays, avec 914 cas recensés par l'Organisation mondiale de la Santé au 15 avril. Dans le sud du Tchad, un flux continu de réfugiés de la République centrafricaine dans la région du Salamat a fait suite à des affrontements entre les forces armées centrafricaines et des factions rebelles dans le nord du pays. Entre la mi-janvier et le 19 avril, 17 621 nouveaux réfugiés avaient été recensés sur plusieurs sites à proximité de la frontière, où ils reçoivent l'assistance de la communauté humanitaire depuis le mois de février. L'accès à ces sites est, cependant, difficile, et le sera encore plus après le début de la saison des pluies.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Étant donné l'absence de sécurité dans l'est du Tchad, l'appui de la MINURCAT à la force de police communautaire tchadienne, que l'on connaît sous le nom de Détachement intégré de sécurité (DIS), qui assure le maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés et dans d'autres sites humanitaires, est particulièrement important. Les 850 membres de la DIS ont achevé leur formation, et 775 agents sont déployés dans toute la partie est du Tchad, une importante réussite pour la MINURCAT et le Gouvernement. Mais le DIS est un organe fort nouveau

et il doit être consolidé et guidé pour qu'il exerce ses fonctions vitales conformément à son concept d'opérations. Ceci a été mis en lumière par des incidents récents de manque de discipline de la part du DIS, notamment le meurtre présumé d'un civil par un commandant du DIS à Farchana le 22 mars. Nous travaillons avec le Gouvernement tchadien pour veiller à ce que les postes du DIS soient équipés de coffres pour garder les armes et d'autres installations d'entreposage des armes, où les armes des agents de la DIS qui ne sont pas de service seront entreposées. Nous trouvons également encourageant que les autorités tchadiennes aient soumis cette affaire aux tribunaux.

Dans un autre incident troublant, des agents du DIS ont été attaqués le 15 avril par un groupe d'environ 25 personnes armées qui ont attaqué le commissariat du DIS à Farchana et volé un certain nombre d'armes, ainsi que des munitions, du matériel de communication et des effets personnels. Un agent du DIS et un garde de sécurité ont été blessés. Les informations obtenues par l'équipe d'établissement des faits de la MINURCAT laissent entendre que les attaquants seraient des éléments militaires. Le Gouvernement tchadien a également lancé une enquête sur cet incident.

Les événements que je viens de décrire mettent en exergue deux problèmes différents : des cas de manque de discipline et la vulnérabilité du DIS face à des attaques. Pour apporter une réponse à ces problèmes, nous devons établir un équilibre entre la préservation de la crédibilité et de la sécurité du DIS et la nécessité pour le contingent de conserver la confiance de ceux qu'il est censé aider, à savoir les personnes déplacées, les réfugiés, la population locale et la communauté humanitaire. Suite à l'attaque contre le DIS le 15 avril et étant donné l'absence actuelle d'ordre public dans l'est du Tchad, le Gouvernement tchadien a proposé d'équiper le DIS de mitraillettes AK-47. Cette proposition doit être examinée avec soin afin de veiller à ce que le DIS conserve sa nature de police communautaire, conformément au concept approuvé par le Conseil dans la résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007.

Dans les prochaines semaines, le Département des opérations de maintien de la paix procédera à un examen à mi-parcours du DIS, en coopération avec d'autres départements et organismes des Nations Unies. Cet examen fera le point sur le concept et les

réalisations du DIS, y compris les problèmes que je viens de décrire, ainsi que l'impact de l'appui apporté par l'ONU et la voie à suivre. Nous évaluerons également l'état de financement et les moyens d'accroître l'appui international au DIS et aux efforts de la MINURCAT concernant l'état de droit en général dans l'est du Tchad. Il est essentiel que le déploiement du DIS soit accompagné par des progrès correspondants dans les domaines de la réforme judiciaire et pénale et du respect des droits de l'homme. J'encourage les membres du Conseil et les donateurs à appuyer ces besoins par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la MINURCAT.

Comme il est indiqué dans le rapport, des efforts importants ont été déployés pendant la période considérée pour mettre en place les accords administratifs et juridiques nécessaires au déploiement de la composante militaire de la MINURCAT. Comme le Conseil le sait, l'ONU et le Gouvernement tchadien ont signé un Mémoire d'accord relatif au transfert des sites et des infrastructures le 13 février. En vertu de cet accord, la MINURCAT s'emploie à construire de nouvelles places de stationnement dans les aéroports le plus rapidement possible. À la suite d'une récente demande faite par le Gouvernement tendant à ce que la MINURCAT le notifie préalablement de ses besoins en espaces de stationnement dans les aéroports, nous avons réaffirmé que le Mémoire d'accord prévoit un libre accès aux espaces de stationnement dans les aéroports de N'Djamena et d'Abéché.

Malheureusement, certains arrangements juridiques doivent encore être menés à bonne fin, y compris les amendements aux accords sur le statut de la Mission pour tenir compte de la composante militaire de la MINURCAT. Nous avons demandé aux Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine de conclure ces amendements, dont les projets leur ont été présentés les 3 et 18 mars respectivement. Nous attendons également avec intérêt la mise en forme définitive de mémorandums d'accord avec la Libye et le Cameroun pour assurer l'acheminement de marchandises à travers leurs territoires, qui sont en cours de négociation avec les deux Gouvernements.

Enfin, à la demande du Conseil, je suis heureux de signaler que la Mission est en train d'élaborer un plan de travail stratégique, y compris des mécanismes permettant de mesurer et de suivre les progrès

accomplis dans la satisfaction des critères relatifs à la stratégie de sortie de la MINURCAT. Le plan doit être prêt avant juillet 2009 et sera présenté dans ses grandes lignes dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINURCAT. Je voudrais réaffirmer toutefois que la satisfaction de ces critères approuvés par le Conseil – notamment le retour et la réinstallation volontaires de personnes déplacées internes, la démilitarisation des camps de réfugiés et de personnes déplacées, et le renforcement de la capacité des autorités tchadiennes dans l'est du Tchad d'assurer la sécurité dans le respect des droits de l'homme – exigeront de vastes efforts avec la participation de nombreux acteurs. En particulier, nous continuerons de compter sur l'appui du Conseil pour veiller à ce que la MINURCAT dispose des équipements militaires et de l'appui politique nécessaires pour s'acquitter de son mandat très important.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mulet de son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

**M. Palouš** (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais, pour commencer, dire notre reconnaissance d'avoir été invités à participer à la séance d'aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Je voudrais remercier M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de son exposé.

La Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) au Tchad et en République centrafricaine a été couronnée de succès et illustre la coopération exemplaire établie entre l'Union européenne et l'ONU, du lancement de l'opération à son transfert réussi le 15 mars 2009. L'Union européenne a prévu un dispositif militaire relais dans la région, en attendant le déploiement d'une force des Nations Unies, pour une période d'une année.

J'ai l'honneur de présenter brièvement le rapport de l'Union européenne demandé en vertu de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité en date

du 25 septembre 2007. Il s'agit du deuxième des deux rapports consacrés aux opérations et à l'exécution du mandat de l'EUFOR demandé par le Conseil de sécurité; il porte sur les six derniers mois allant du 15 septembre 2008, date à laquelle l'EUFOR a atteint sa pleine capacité opérationnelle, au 15 mars 2009, date du transfert du mandat à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Comme les membres s'en souviennent, le premier rapport a été présenté le 24 septembre 2008 par le Secrétaire général/Haut-Représentant Javier Solana.

Au cours de son mandat, l'EUFOR a apporté une contribution réelle à la protection des civils en danger et, en particulier, des réfugiés et personnes déplacées qui sont gravement touchés par la crise dans la région. Au cours de la période considérée, l'EUFOR a effectué plus de 2 300 patrouilles de courte portée dans les régions où se trouvent les principaux sites de personnes déplacées et les camps de réfugiés, et plus de 260 patrouilles de longue portée pour asseoir sa présence dans d'autres régions également. Les activités de l'EUFOR ont également consisté en des contacts actifs avec les acteurs humanitaires. La force tient compte des questions relatives aux droits de l'homme et à la protection des femmes et enfants dans les conflits armés dans la manière dont elle conduit l'opération, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au-delà de son mandat, l'EUFOR a fourni des services de santé à la population locale. Elle a également facilité le retrait des engins non explosés contribuant ainsi à la sécurité de la population locale, et elle a fait sortir le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales d'Ouandjia, en République centrafricaine, en novembre 2008. Tout au long de son mandat, l'EUFOR a agi de manière impartiale, neutre et indépendante et a été saluée dans ce sens par tous les acteurs.

La collaboration de l'EUFOR avec la MINURCAT a été importante depuis le début des opérations et elle s'est intensifiée à l'approche du transfert. L'EUFOR a aidé la MINURCAT dans la facilitation et la mise en place des capacités de formation et de déploiement des agents tchadiens du Détachement intégré de sécurité formés par l'ONU. L'EUFOR a créé des infrastructures, y compris six camps militaires spacieux complets, qui ont été transférés au Tchad puis à la MINURCAT à la fin de

son mandat, ouvrant ainsi la voie au déploiement de la force de suivi de l'ONU.

L'EUFOR, les membres de l'Union européenne et les autres pays fournisseurs de contingents à l'EUFOR ont contribué de nombreuses autres manières au transfert d'autorité à la MINURCAT qui a eu lieu le 15 mars 2009, grâce notamment à une planification rapide, à l'appui apporté à la MINURCAT et à la réaffectation d'une grande partie des contingents de l'EUFOR, qui représentaient l'essentiel de la force de la MINURCAT au moment du transfert d'autorité.

L'Union européenne se félicite de la tenue du dialogue politique inclusif en République centrafricaine, et insiste sur la nécessité de maintenir cette nouvelle dynamique. L'Union européenne est préoccupée par la récente flambée de violence dans le nord du pays. Tous les groupes concernés doivent s'abstenir de recourir à la violence. Au Tchad, où la situation précaire a également contribué au ralentissement des progrès dans le programme politique d'ensemble, l'Union européenne continue d'encourager activement le processus politique dans le cadre de l'accord du 13 août 2007 dans le contexte des préparatifs des élections législatives.

L'Union européenne attache également une grande importance à l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad pour réduire les tensions dans la région et contribuer au règlement des conflits. À cet égard, nous espérons que la prochaine réunion du Groupe de contact de Dakar aura lieu sous peu. L'Union européenne est préoccupée par le fait que l'expulsion d'un certain nombre d'organisations humanitaires du Darfour et la baisse des capacités en matière d'aide humanitaire qui a suivi pourraient créer une nouvelle vague de nombreux réfugiés tentant de franchir la frontière pour entrer au Tchad.

L'Union européenne tient à se féliciter de la coopération étroite établie avec l'ONU au Secrétariat et sur le terrain tout au long du mandat de l'opération européenne. Pour préserver les résultats positifs enregistrés par l'EUFOR, l'Union européenne voudrait encourager le Secrétariat et les nouveaux pays fournisseurs de contingents à poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation rapide de la pleine capacité opérationnelle de la MINURCAT.

Je voudrais assurer le Conseil que l'Union européenne restera active aux niveaux politique et diplomatique au Tchad et en République centrafricaine.

Même si le mandat de l'EUFOR a officiellement pris fin, l'Union européenne demeurera un protagoniste actif dans la région. Près de 2 000 soldats parmi ceux qui ont pris part à l'opération européenne servent maintenant sous la bannière de la MINURCAT, ce qui témoigne une fois encore de l'appui européen aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

**M. Allam-mi** (Tchad) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois d'avril. Qu'il me soit également permis de saluer le représentant du Secrétaire général et de souligner combien son rapport a retenu l'attention du Gouvernement tchadien. Il me plaît également de saluer le rapport présenté par la présidence tchèque de l'Union européenne et d'exprimer une fois de plus les remerciements et la reconnaissance de mon pays à l'endroit de l'Union européenne, qui a répondu à notre attente et à celle des humanitaires afin de protéger au mieux les personnes exposées à l'insécurité sévissant dans l'est de notre pays. Le 15 mars, l'autorité de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA) est transférée à l'ONU à la satisfaction de tous. Nous notons avec plaisir la reconnaissance par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/199) de la coopération du Gouvernement tchadien pour que ce transfert d'autorité se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous réitérons notre disponibilité à poursuivre cette coopération avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour qu'elle accomplisse avec efficacité son mandat dans l'est de notre pays.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, d'ordre de mon gouvernement, qu'il me soit permis de faire quelques observations.

Nous voudrions rassurer le Secrétaire général sur la volonté constante du Tchad de résoudre ses problèmes internes. Aussi ne comprenons-nous pas qu'il soit souligné au paragraphe 62 du rapport que l'application de l'Accord politique du 13 août 2007 serait dans l'impasse. Malheureusement, certains se sont empressés de ne relever que ce point du rapport pour dramatiser la situation politique au Tchad. Certes

des difficultés sont intervenues, mais elles sont déjà surmontées grâce aux médiations des partenaires. Un compromis est trouvé entre les parties pour que le statut de la Commission électorale nationale indépendante soit modifié par voie réglementaire et ce afin que son indépendance ne fasse l'objet d'aucune contestation. Il faut rappeler qu'elle est composée de manière paritaire : 15 membres de la majorité et 15 de l'opposition, tandis que le Président doit être nommé par consensus entre toutes les parties. Toutes les dispositions sont prises pour que le recensement de la population commence le 20 mai 2009 dans la perspective de l'organisation d'élections libres et transparentes.

Quant à la réconciliation nationale avec les éléments dits politico-militaires, le Gouvernement s'emploie à la parachever au mieux. L'application de l'Accord politique sur la question nationale étant en bonne voie, il revient à ceux que le rapport qualifie improprement d'oppositions armées de renoncer au recours à la force et de regagner le pays dans le respect de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007, au lieu de le renier sous le prétexte qu'il serait caduc. Ces fameuses oppositions auront ainsi apporté leur contribution en vue de la consolidation de l'état de droit démocratique pour laquelle nous attendons d'elles un réel engagement par leur adhésion à l'Accord politique du 13 août 2007. Mais il ne faudrait peut-être pas trop rêver lorsque nous savons qu'elles ne sont pas libres de choisir cette voie qui s'oppose aux desseins machiavéliques de leur commanditaire. C'est pour cela que nous les qualifions de mercenaires à la solde de notre voisin et non du terme d'opposition.

Le rapport nous reconforte dans notre appréciation lorsqu'il souligne à son paragraphe 13 que ceux-ci « ont continué de se renforcer dans le Darfour-Ouest près d'El Geneina », c'est-à-dire au Soudan. C'est pourquoi, nous avons pris les dispositions militaires qui s'imposent pour faire face à toute éventualité. On ne peut pas nous reprocher de nous défendre. Néanmoins, pour ne pas trop dramatiser la situation, contrairement au contenu du rapport, le Ministre tchadien des relations extérieures, S. E. M. Moussa Faki, en a informé certains diplomates, mais individuellement et pas tous, au cours d'une réunion. J'ai également alerté le Secrétaire général qui m'a fait recevoir par son adjoint en charge des opérations de maintien de la paix.

Nous voudrions également rassurer le Secrétaire général et le Conseil de sécurité que le fait de prendre nos dispositions pour nous défendre sur le terrain militaire n'exclut pas notre détermination à normaliser nos relations avec notre voisin le Soudan avec lequel nous avons des liens de voisinage historiques, multiformes et incontournables. C'est pourquoi, nous réitérons notre engagement de respecter les dispositions de tous les accords de paix qui nous lient à ce pays frère, de celui de Tripoli à celui de Dakar, en passant par celui de Ryad. Nous sommes prêts, s'il nous le demande, à l'aider à régler la crise du Darfour et ce comme par le passé, à savoir avant qu'il ne nous trahisse en armant des Tchadiens contre sa propre rébellion puis contre les institutions légitimes du pays. Nous espérons que les pourparlers de paix tchado-soudanais prévus prochainement à Doha (Qatar), ouvriront la voie à une véritable normalisation de nos relations.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'évoquer certains points précis du rapport.

Concernant le document portant statut de la MINURCAT 2, nous ne pouvons pas accepter un document préparé d'avance, une espèce de prêt-à-porter, qu'il nous est demandé de prendre ou de laisser. Pour notre part nous suggérons que des négociations s'engagent à N'Djamena entre les autorités compétentes et le Secrétariat pour convenir d'un accord juridique et administratif qui tienne compte de la souveraineté et des préoccupations du Tchad, sans perdre bien sûr de vue le modèle d'accord annexé au rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/45/594.

D'un autre côté, les autorités tchadiennes déplorent qu'elles n'ont pas connaissance des 15 patrouilles et escortes militaires dont fait état le rapport au paragraphe 28, puisque l'officier de liaison de la MINURCAT n'a jamais mentionné ces patrouilles lors des réunions des officiers de liaison comme le faisait à l'époque celui de l'EUFOR.

Concernant le paragraphe 34 du rapport sur la question de l'installation d'un système de communications par radio VHF, nous ne comprenons pas non plus le retard, alors que promesse nous a été faite depuis le 5 février 2009 pour que l'installation du système de communications soit achevée fin février. Le système de communications n'étant pas encore opérationnel, les éléments du Détachement intégré de

sécurité (DIS) sont handicapés dans l'accomplissement de leurs missions de patrouilles et d'escortes parce qu'ils sont coupés de leur base. Toujours concernant le DIS, il est à noter qu'il rencontre de sérieuses difficultés logistiques comme le souligne le paragraphe 34 du rapport. Il est particulièrement sous-équipé en moyens roulants, alors que nous avons fondé un grand espoir pour le financement de la logistique sur le Fonds d'affectation spéciale. Aussi, nous paraît-il inopportun de suggérer, comme cela est fait au paragraphe 58 du rapport, de substituer à l'appui des donateurs au DIS un financement du Gouvernement tchadien. Celui-ci ne fournit-il pas déjà suffisamment d'efforts financiers pour assurer la sécurité à la frontière?

Par ailleurs, contrairement aux indications figurant au paragraphe 49 du rapport, les autorités tchadiennes n'ont aucune connaissance d'un début de travaux de construction de deux nouveaux espaces de stationnement à l'aéroport d'Abéché et à l'aéroport international de N'Djamena, qui est en ce moment complètement débordé par les activités militaires, qu'il s'agisse de l'armée nationale tchadienne ou de celle de l'ONU, ou même de l'opération Épervier. C'est une nécessité absolue que ces espaces de stationnement à l'aéroport d'Abéché et à l'aéroport international de N'Djamena soient réalisés.

Enfin, d'une manière générale, il y a un réel besoin de concertation et de coopération étroite entre la MINURCAT et les autorités tchadiennes compétentes dans la mise en œuvre des questions évoquées aux sections IV B, Système judiciaire et prisons, IV C, Droits de l'homme, IV D, Affaires civiles, et IV E, Egalité des sexes. Il y va de la réussite de la Mission dans le respect de la souveraineté du Tchad.

Toutes nos observations ont été faites dans un esprit constructif pour que la MINURCAT s'installe à l'est du Tchad sur des bases tenant compte des réalités du pays. C'est dire également que mon pays réitère encore une fois sa volonté devant le Conseil de sécurité de coopérer pleinement et sur des bases saines avec l'ONU pour l'accomplissement de sa noble mission de préservation de la paix et la sécurité dans la région en général et à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine en particulier.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Poukré-Kono** (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Edmond Mulet pour son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/199), qui retrace, en gros, tout ce qui s'est passé dans la région, que cela soit au Tchad ou au nord de la République centrafricaine. Je voudrais remercier les troupes de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) pour leur contribution à l'apaisement dans la sous-région de la tension qui existe entre certains groupes rebelles et la population civile.

Je voudrais également remercier M. Mulet d'avoir lancé un signal très fort au Conseil de sécurité pour que le manquement des équipements militaires soit, dès à présent, pris au sérieux et qu'une solution soit apportée dans des brefs délais. Si nous voulons

vraiment avoir une stabilité politique et sécuritaire, je pense qu'il est normal que le Conseil de sécurité puisse se pencher là-dessus et, surtout, prendre en compte l'aspect humain des civils qui sont dans l'étau entre les forces rebelles et certaines forces loyalistes qui sont en train de défendre le territoire.

Je pense que l'exposé qui vient d'être fait et le rapport du Secrétaire général nous interpellent tous pour qu'une solution concrète soit réalisée d'ici là.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 55.*